

Nous avons rencontré le 23 novembre, les représentants de la Banque des Caraïbes /MMG pour une 2ème réunion de négociation.

Lors de la cession des activités RBWM à MMG, via la Banque des Caraïbes (BDC), nous avons négocié et signé un accord de substitution pour proroger nos accords d'entreprise et obtenu de pouvoir négocier par anticipation 3 accords :

Les régimes de frais de santé, de prévoyance et la retraite supplémentaire.

Présents pour DIRECTION Banque des Caraïbes :

- ✓ Sylvia BAGGOT DRS du Groupe MMG
- ✓ Claude RICAUD Responsable rémunérations et avantages sociaux

Tous 2 travaillent sur toutes les entités du Groupe depuis 20 ans

Actuaire choisi par MMG : Cabinet DELOITTE

Présents pour la DIRECTION HSBC :

- ✓ Philippe SAQUET
- ✓ Frédéric FAURE DE FONDCLAIR
- ✓ Eric DUVERT
- ✓ Leana Massounga Moukagni qui travaille sur le transfert

Frais de santé

Sur quoi négocie-t-on ?

- ✓ **L'organisme** qui va prendre en charge nos frais de santé. Mutuelle? Assurance ?
Actuellement nous travaillons avec Harmonie Mutuelle. La BDC souhaite les challenger et a listé plusieurs Groupes (dont Harmonie) auxquels il sera envoyé un appel d'offre.
- ✓ **Le cahier de prestations** : c'est la définition de ce qui est pris en charge, remboursements, à quelle hauteur, ...
⇒ Harmonie nous a fait un bilan, avec une cotation spécifique sur la population qui transfère. Le bilan est relativement équilibré.

Pour l'instant, nous avons décidé de faire l'appel d'offre sur la base des prestations actuelles.

En fonction des cotations, **FO** proposera à la BDC d'améliorer les prises en charge.

- ✓ **La répartition du prix de la cotisation** :

Actuellement HSBC prend en charge 53% de la part salarié (individuel).

Prévoyance

Sur quoi négocie-t-on ?

- ✓ **L'organisme** qui va nous prendre en charge en cas de maladie, invalidité temporaire ou définitive, décès.
Actuellement nous travaillons avec AXA.
- ✓ **Le cahier de prestations** : quel taux de remplacement de salaires en cas de maladie, d'invalidité, quel capital décès, quelle rente...

Le sujet est plus complexe que pour les frais de santé car à 2 reprises AXA a dénoncé notre contrat : nous avons dû revoir l'an dernier la cotisation à la hausse et les prestations à la baisse. Cette année, nous maintenons les prestations, mais devons à nouveau augmenter la cotisation.

- ⇒ AXA a fait un bilan, avec une cotation spécifique sur la population qui transfère et le bilan est plus lourd pour la population transférée que pour la population restant chez HSBC.

Pour l'instant, l'appel d'offre sera fait sur la base des prestations actuelles.

En fonction des cotations, FO bâtira ses revendications pour un juste équilibre coût/garanties.

- ✓ **La répartition du prix de la cotisation** :

Nous demandons un maintien de la répartition 75% employeur/25% salarié.

RETRAITE

AUJOURD'HUI : nous détenons un **article 83**

(Contrat AXA sur lequel nous épargnons 2,1% du salaire brut annuel (25% salarié/75% employeur) → Cf tract **InFO** négo de septembre 22

A COMPTER DE JANVIER 2023 : suite à la négociation et à la signature d'un accord avec HSBC en octobre dernier :

- ✓ **vous conserverez les acquis** sur votre article 83. Vous pourrez y faire des arbitrages, mais plus de versement.
- ✓ **les nouvelles cotisations se feront sur un nouveau dispositif** : un **PER Obligatoire**.

La DRH va bientôt communiquer sur ce sujet et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

POST-TRANSFERT : le changement anticipé de dispositif de retraite facilite notre négociation avec notre futur employeur.

En effet, la **Banque des Caraïbes ne dispose pas de dispositif Article 83 et ne peut légalement plus en ouvrir pour recevoir notre dispositif.**

De fait, le seul moyen de continuer à cotiser pour notre retraite supplémentaire est de le faire sur le nouveau dispositif créé par l'état :

le **PER Obligatoire** (PERO)

- ⇒ **Sur le principe, les représentants de la Direction BDC/MMG nous ont confirmé accepter une cotisation à même hauteur qu'actuellement (2,1%), avec la même répartition Salarié/employeur (25/75)**
- ⇒ Cependant la Direction MMG nous dit ne pas vouloir ouvrir un PERO pour l'ensemble des salariés de la BDC = elle n'envisage de conserver ces dispositifs pour les seuls salariés transférés...

Pour **FO**, tous les salariés doivent avoir le même statut !

Sur une demande de précision des négociateurs **FO**, les représentants de la Direction de la Banque des Caraïbes ont dévoilé vouloir négocier uniquement pour les salariés transférés depuis HSBC.

- ⇒ **Seraient exclus du bénéfice de ces accords** : Les salariés de la Banque des Caraïbes et **Les futurs embauchés !**

Comment pouvons-nous envisager être assis à côté d'un collègue qui ne pourrait pas bénéficier de la même mutuelle ou de la retraite supplémentaire comme nous ?

Pas question de créer des clans « ex-HSBC » en opposition à des « New-CCF »



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber

75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



J'ai des questions ? Les référents **FO** au périmètre RBWM sont :

Eric POYET : eric.poyet@hsbc.fr
Loïc NICOLAS : loic.nicolas@hsbc.fr
Estelle REGNIER : estelle.regnier@hsbc.fr

Carole CEBE : carole.cebe@hsbc.fr
Christiane DINATALI : christiane.dinatali@hsbc.fr
Vanessa JUGE : vanessa.juge@hsbc.fr



Avec **FO**, c'est facile de trouver de l'aide et de l'Info

Sur le site internet www.fo-hsbc.fr

- Toute l'actualité
- Info Pratic
- Nous poser des questions...

Suivez aussi **FOHSBC** sur



Ou inscrivez-vous gratuitement à notre Newsletter :

<https://fo-hsbc.fr/newsletter>

La carte FO c'est :

MACIF protection juridique
vie professionnelle



Un accès à l'AFOC
Association FO de défense des consommateurs



Fo Cadres

Qui mieux qu'un créateur de droits pour vous défendre ?



Toutes les informations de la profession
(Section Crédit)

La cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt (ou un crédit d'impôt en cas de non-imposition) équivalant à 66% de son montant.

Nous sommes des salariés comme vous qui avons choisi de donner de notre temps pour tous !



FO HSBC Continental Europe
38 Avenue Kleber
75116 Paris
Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Ne pas jeter sur la voie publique